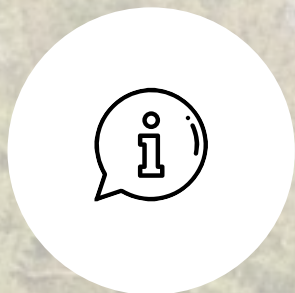


CATALOGUE DES FORMATIONS

Avril 2024



SOMMAIRE



INTRODUCTION

p. 3



CERTIBIOCIDE
« NUISIBLES »

pp. 5-6



PLAN DE PRÉVENTION
ET DE LUTTE CONTRE
LES ARBOVIROSES

pp. 7-8



LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES

pp. 9-12

Intégration et relais des bonnes pratiques de lutte contre le moustique-tigre (*Aedes albopictus*) /
Référents communaux lutte antivectorielle (LAV)

p. 9

Lutte contre les moustiques nuisants

p. 11



GESTION DU LITTORAL & GÉNIE ÉCOLOGIQUE

pp. 13-14



TARIFS

p. 15



APPRÉCIATION DE L'EXÉCUTION DES FORMATIONS

p. 16

L'EID Méditerranée certifié Qualiopi

Gage de la qualité de ses actions de formation, l'EID Méditerranée a obtenu la certification *Qualiopi* en juillet 2021, qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Elle salue la qualité des prestations proposées et marque la sécurisation de l'usage des fonds publics pour les collectivités commanditaires.

Cette certification affirme notre volonté de proposer des actions de formation basées sur notre expertise dans les domaines de la lutte contre les moustiques et les arboviroses, de la gestion du littoral et du génie écologique et, bien entendu, de notre formation certifiante qu'est le *Certibiocide*.

Notre catalogue 2024 met en avant les formations inscrites dans le champ d'action des missions de l'EID Méditerranée. Les sessions se dérouleront principalement au siège de l'EID, à Montpellier, mais pourront être délocalisées ponctuellement.

Le centre de formation de l'EID Méditerranée a pour exigence et objectif central de répondre au mieux à vos besoins de formation. Ainsi, nos formateurs vous feront bénéficier de leur expertise et de leurs compétences techniques. Ces derniers mois, à travers un plan de formation dédié, ils se sont mobilisés pour optimiser et renforcer leurs pratiques pédagogiques.

Toutes les demandes font l'objet d'une analyse et d'un suivi particuliers. N'hésitez pas à nous contacter pour toute question ou projet. Nous étudierons votre demande, en prenant en considération vos spécificités et les besoins de vos stagiaires.

Rendez-vous en 2024.



Certibiocide « nuisibles »

Public cible : le certibiocide « nuisibles » est nécessaire pour les utilisateurs, les acquéreurs et les distributeurs des produits biocides réservés à l'usage professionnel appartenant aux types de produits suivants : TP14 / TP18 / TP20.

Objectifs pédagogiques : former les professionnels amenés à utiliser, vendre ou acheter certains types de produits biocides destinés aux professionnels. Assurer une utilisation durable et raisonnée de ces produits. Connaître la biologie des espèces cibles 3D. Connaître et comprendre les exigences réglementaires liées à l'utilisation des produits biocides professionnels, connaître les mesures de prévention des risques pour la santé et pour l'environnement. Connaître les méthodes alternatives à l'utilisation des produits biocides.

Durée de validité : 5 ans.

Modules de formation :

Modules	Durée
Introduction (le contexte, les rôles, les responsabilités et missions en tant qu'utilisateur professionnel, acquéreur ou distributeur et ses définitions) Le cadre réglementaire	3 h 30
Les nuisibles	10 h 45
La prévention des risques pour l'environnement	1 h 45
La prévention des risques pour la santé humaine	3 h 30
Test QCM (<i>QCM composé de 30 questions - seuil de réussite 20 bonnes réponses</i>)	1 h 30
Total	21 h



Test QCM d'1 h 30 :

Le stagiaire répond en 1 h 30 à un QCM de 30 questions. Le seuil de réussite est fixé à 20 bonnes réponses sur les 30 questions proposées.

- Score inférieur aux 20 bonnes réponses : une formation complémentaire de consolidation des compétences de 7h pour le certibiocide « nuisibles » est nécessaire.
- Score égal ou supérieur aux 20 bonnes réponses : une fois la formation terminée et validée par l'organisme de formation, le certibiocide est envoyé par mail et restera disponible en téléchargement sur l'application CERTIBIOCIDE.

Modalités pédagogiques mises en oeuvre :

- x Supports pédagogiques et des échanges d'expériences.
- x Étude de cas concrets.
- x Livret remis au stagiaire.

Durée de la formation : 21 h soit 3 jours de formation.

Évaluation des acquis : acquis mesurés par comparaison avec les réponses fournies lors de l'autoévaluation réalisée par les stagiaires avant la formation.

Procédure d'inscription à la plateforme *CERTIBIOCIDE* :

Les stagiaires doivent s'inscrire sur la plateforme *CERTIBIOCIDE* et à une session proposée par le centre de formation. Toutes les informations seront communiquées aux stagiaires en amont de la formation.

Plan de prévention et de lutte contre les arboviroses

Public cible : agents en charge de la LAV (ARS sièges et DT, opérateurs...), responsables de services hygiène et sécurité.

Prérequis : en fonction de l'expérience du candidat.

Les parcours initiation et renforcé ne nécessitent pas de prérequis. Le parcours perfectionnement nécessite une connaissance préalable, mobilise les mêmes modules mais de manière plus approfondie. Il est adaptable en fonction des profils et attentes des participants.

Modules de formation et objectifs pédagogiques proposés :

Modules	Durée		
	Initiation	Perfectionnement	Renforcé
Entomologie médicale et écologie des vecteurs	3 h 30	3 h 30	7 h
Clé d'identification et reconnaissance des principaux vecteurs (partie en laboratoire)	3 h 30	3 h 30	7 h
Traitement LAV, modes opératoires et bonnes pratiques	3 h 30	3 h 30	7 h
Enquêtes entomologiques et LAV (partie terrain)	3 h 30	3 h 30	7 h
Total	14 h	14 h	28 h



Méthodes pédagogiques proposées et adaptables selon les modules envisagés et les prérequis nécessaires :

- x Apports théoriques et méthodologiques.
- x Travaux pratiques appliqués en laboratoire et en salle.
- x Étude de cas : illustrations et mise en situation sur le terrain.
- x Identification au laboratoire (savoir-faire).

Durée de la formation : entre 14 h et 28 h - de 2 à 4 jours, suivant les modules envisagés et les prérequis nécessaires.

Effectif maximum : 15 agents ou 6 agents lorsqu'une partie « terrain » est incluse à la formation.

Évaluation des acquis : une évaluation à chaud réalisée en fin de formation.

Depuis 2017, le centre de formation a dispensé une dizaine de sessions de formation sur cette thématique. Ces formations sont évolutives et tiennent compte des évolutions sanitaires, réglementaires et des pratiques. Elles sont aussi fonction des besoins des bénéficiaires. Nous vous proposons de définir ensemble le programme de formation le plus adapté à vos besoins. Le programme ci-dessus est donc donné à titre d'exemple.

Lutte contre les moustiques

Intégration et relais des bonnes pratiques de lutte contre le moustique-tigre (*Aedes albopictus*) / Référents communaux lutte antivectorielle (LAV)

Public cible : agents des collectivités territoriales.

Prérequis : aucun. La formation dure une journée, des modules peuvent être ajoutés ou approfondis sur demande.

Modules de formation et objectifs pédagogiques proposés :

Modules	Durée
Écologie du moustique-tigre et lutte contre sa prolifération (incluant la communication)	3 h 30
Mise en situation terrain : identification des gîtes larvaires et méthodes de lutte	3 h 30
Total	7 h

Méthodes pédagogiques proposées et adaptables selon les modules envisagés et les prérequis nécessaires :

- x Apports théoriques et méthodologiques.
- x Travaux pratiques appliqués en laboratoire et en salle.
- x Étude de cas : illustrations et mise en situation sur le terrain.
- x Identification au laboratoire (savoir-faire).

Durée de la formation : 7 h sur 1 jour.

Effectif maximum : 15 agents ou 6 agents lorsqu'une partie « terrain » est incluse à la formation.

Évaluation des acquis : une évaluation à chaud réalisée en fin de formation.

Depuis 2017, le centre de formation a dispensé une dizaine de sessions de formation sur cette thématique. Ces formations sont évolutives et tiennent compte des évolutions sanitaires, réglementaires et des pratiques. Elles sont aussi fonction des besoins des bénéficiaires. Nous vous proposons de définir ensemble le programme de formation le plus adapté à vos besoins. Le programme ci-dessus est donc donné à titre d'exemple.



Lutte contre les moustiques

Lutte contre les moustiques nuisants

Public cible : agents en charge de la démoustication opérationnelle (communes, départements, ententes interdépartementales), responsables de services hygiène et sécurité ou démoustication.

Prérequis : en fonction de l'expérience du candidat.

Les parcours initiation et renforcé ne nécessitent pas de prérequis. Le parcours initiation qui présente les bases du métier est adapté pour les responsables de services en lien avec la démoustication alors que les parcours de perfectionnement et renforcé sont davantage étudiés pour un transfert de compétences aux agents opérationnels.

Modules de formation et objectifs pédagogiques proposés :

Modules	Durée		
	Initiation	Perfectionnement	Renforcé
La problématique de la démoustication de confort et les stratégies de lutte. Principe de base en cartographies.	3 h 30	3 h 30	7 h
Mise en œuvre des actions de lutte et d'évaluation liées à la démoustication de confort, moyens techniques, aspects hygiène et sécurité.	3 h 30	3 h 30	7 h
Initiation à l'identification des espèces (adultes et larves, prise en compte des enjeux environnementaux, enregistrement et suivi des activités : SIG, GPS).	3 h 30	3 h 30	7 h
Mise en situation terrain et repérage des gîtes.	3 h 30	3 h 30	7 h
Total	14 h	14 h	28 h



Méthodes pédagogiques proposées et adaptables selon les modules envisagés et les prérequis nécessaires :

- x Apports théoriques et méthodologiques.
- x Travaux pratiques appliqués en laboratoire et en salle.
- x Étude de cas : illustrations et mise en situation sur le terrain.
- x Identification au laboratoire (savoir-faire).

Durée de la formation : entre 14 h et 28 h - de 2 à 4 jours, suivant les modules envisagés et les prérequis nécessaires.

Effectif maximum : 15 agents ou 6 agents lorsqu'une partie « terrain » est incluse à la formation.

Évaluation des acquis : une évaluation à chaud réalisée en fin de formation.

Depuis 2017, le centre de formation a dispensé une dizaine de sessions de formation sur cette thématique. Ces formations sont évolutives et tiennent compte des évolutions sanitaires, réglementaires et des pratiques. Elles sont aussi fonction des besoins des bénéficiaires. Nous vous proposons de définir ensemble le programme de formation le plus adapté à vos besoins. Le programme ci-dessus est donc donné à titre d'exemple.

Gestion du littoral & génie écologique

Le programme détaillé de la formation sera fourni lors de la rédaction de la convention, les collectivités choisissant parmi les modules afin de monter une formation répondant au mieux à leurs besoins.

Public cible : agents des collectivités territoriales (agents opérationnels, techniciens, chargés de mission), élus.

Prérequis :

- Avoir une bonne condition physique, pouvoir porter des charges lourdes et pouvoir se déplacer sur de longues distances à pied.
- Avoir un intérêt pour la faune et la flore sauvage et l'écologie.
- Pouvoir conduire des engins de chantiers motorisés (indispensable pour certains modules).
- Être titulaire du permis B est indispensable pour certains modules.

Exemples d'objectifs pédagogiques mobilisables :

1. Initiation à la gestion d'un cordon dunaire.
2. Identifier et comprendre les enjeux de préservation des plages et cordons dunaires.
3. Les techniques de génie écologique appliquées à la restauration dunaire (hors végétalisation) (en salle).
4. Assimiler les enjeux en lien avec l'exposition aux risques littoraux et tirer bénéfice d'expériences réussies en matière de reconstitution dunaire et de relocalisation.
5. Avoir des notions en génie écologique.
6. Disposer de méthodes et d'un protocole pour la gestion des bois flottés : nettoyage de la plage, valorisation des bois flottés par une reconstitution dunaire ou une fabrication de paillage.
7. Le broyat de bois flotté au service de la dune : application sur le littoral (sur le terrain).
8. Reconnaître les habitats dunaires.
9. Connaître la dynamique et le fonctionnement d'un littoral sableux.
10. Identifier l'oyat et connaître son cycle végétatif.
11. Écologie de l'oyat et conduite d'un chantier de re-végétalisation (en salle).
12. Être en capacité d'effectuer des opérations de re-végétalisation.



Exemples d'objectifs pédagogiques mobilisables (suite) :

13. Utilisation et démonstration de l'utilisation de techniques de génie écologique (paillage, ouvrages en pieux, casse-pattes, filets, etc.) (sur le terrain).
14. Utilisation et démonstration de pose de ganivelles (sur le terrain).
15. Visite de site (volet écologie, morphologie et ouvrages) (sur le terrain).

Un chantier d'application (pose d'un ouvrage) pourra également être mis en place, sous réserve d'avoir suivi au moins un des trois modules identifiés sur le terrain.

Méthodes pédagogiques proposées :

- x Apports théoriques et méthodologiques.
- x Visites de terrain et application.
- x Exemple du bouturage de l'Oyat.

Durée de la formation : entre 1 jour (7 heures) et 4 jours (28 heures), suivant les modules envisagés.

Effectif maximum : variable selon les modules choisis, entre 6 et 15 agents lorsqu'une partie « terrain » est incluse dans la formation

Évaluation des acquis : un test QCM de connaissances et une évaluation à chaud seront réalisés à l'issue de la formation.

Depuis 2018, de multiples formations ont été dispensées par le pôle Littoral de l'EID Méditerranée. Du thème général à l'application sur un cas concret, le centre de formation pourra vous former sur les thèmes liés à la gestion des plages et cordons dunaires, ainsi qu'à leurs enjeux. Les modules de formation peuvent également intégrer les problématiques liées à la sauvegarde et à la valorisation de la biodiversité des écosystèmes.

Tarifs

Depuis le 13 février 2017, l'EID Méditerranée, en tant qu'organisme de formation, est exonéré de la facturation de la TVA sur les formations, conformément à l'instruction 3-A-2-95 du 15 février 1995 de la DGI.

La somme indiquée dans le devis couvre l'intégralité des frais engagés par l'organisme de formation pour cette session de formation. Les frais de déjeuner des stagiaires ne sont pas inclus dans ce tarif et ne seront pas pris en charge par l'organisme de formation.

Lorsque les formations nécessitent des déplacements du (des) formateur(s) au-delà d'une demi-journée pour se rendre sur le lieu de la formation, le tarif sera majoré à hauteur de la durée nécessitée par ledit déplacement (sur la base du tarif journalier intra-structure).

La charge financière liée aux frais de déplacement des formateurs (billets de transport, nuitées, repas) sera négociée en fonction des coûts réels lors de la signature de chaque convention de formation.

Les formations inter-structures devront se dérouler au siège de l'EID Méditerranée.



Appréciation de l'exécution des formations

Le suivi de l'exécution de l'action relève de la responsabilité du dispensateur de formation. Ce suivi peut être organisé à l'aide de documents tels que rapports ou mémoires, comptes rendus, listes d'émargements des stagiaires, etc.

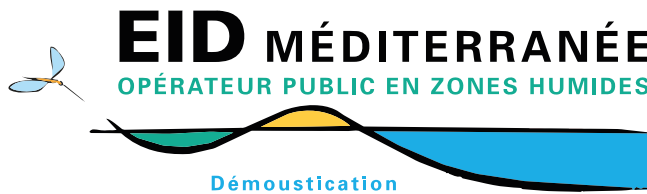
Les dispensateurs de formation sont tenus, en application de l'article L.6362-5 du code du travail, de justifier de la réalité des actions qu'ils dispensent. Pour les stages en présentiel, les feuilles de présence signées par les stagiaires et par le ou les formateurs, par demi-journée de formation, sont des pièces justificatives de la réalité d'une action.

L'appréciation des résultats doit pouvoir se faire à travers la mise en œuvre d'une procédure d'évaluation qui permette de déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances ou les gestes professionnels dont la maîtrise constituait l'objectif initial de l'action. Les procédures d'évaluation peuvent se concrétiser par des tests réguliers de contrôle des connaissances, des examens professionnels, des fiches d'évaluation ou des entretiens avec un jury professionnel. L'évaluation peut se compléter par une évaluation de l'action elle-même, afin de mesurer son efficacité au regard des objectifs globaux assignés.





Le centre de formation de l'EID Méditerranée est disponible pour vous accompagner dans vos projets de formation :
par téléphone : 04 67 63 67 63 et par mail : centre-formation@eid-med.org



Certifié QSE



ENTENTE INTERDÉPARTEMENTALE POUR LA DÉMOUSTICATION
DU LITTORAL MÉDITERRANÉEN



L'EID Méditerranée est un syndicat mixte composé de :

